

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

CPTE 90-134

L'An mil neuf cent quatre vingt dix le 29 NOVEMBRE 1990 à 18 heures 30
Le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en
séance publique, sous la présidence de Monsieur MOST Philippe, Maire.

DATE DE CONVOCATION

23 NOVEMBRE 1990

DATE D'AFFICHAGE

23 NOVEMBRE 1990

ETAIENT PRESENTS : MM. MOST, Maire, LE GUEUT, HUGENDOBLER,
CANDAU, BERLAND, BOISNARD, GAUGUIN, MME LISION, Adjoints.
MM. BARON, MLE BARRAUD-DUCHERON, BENOIT, BUJARD, COASSIN, DINDINAUD,
MM. GUEZENNEC, LACOTTE, MONNARD, MOULINEAU, MME PARROU, PELTIER, MM.
QUENTIN, SABATHIER, Conseillers formant la majorité des membres en
exercice.

ETAIENT REPRESENTES : M. GAVEN par M. LE GUEUT
Mme MONTRON par M. LE MAIRE
M. CHABANEAU par M. CANDAU
Mme FONTAN par M. MONNARD
M. TAP par M. BENOIT

ABSENTS : MM. ALCHER, ALONSO, BARRIERE, MARCONI, REVOLAT

Nombre de Conseillers
en exercice : 32
Nombre de Présents : 22
Nombre de Votants : 27

Monsieur COASSIN a été élu Secrétaire de Séance.

OBJET : **ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX SOCIETES CULTURELLES.**

VOTE : **UNANIMITE.**

Il est proposé au Conseil Municipal d'allouer différentes subventions dans le cadre des crédits réservés 1990 de la Commission Culturelle.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

. Vu les crédits prévus au Budget de l'exercice 1990,

. Vu la proposition de la Commission Culturelle en date du 26 Novembre 1990

. Après en avoir délibéré,

DECIDE :

. d'allouer les subventions suivantes :

. Département Animation..... (salon d'automne)	8 000 F
. A.P.R.I.L.H.I.S.....	15 000 F
. Amis de la Musique de Chambre...	28 000 F
. Centre d'Arts Plastiques.....	16 000 F
. ARCANTE (pour concert de Noël)..	6 000 F
. Association Foyer Socio-Educatif du Lycée Champlain (Maquettisme).....	2 500 F
	=====
TOTAL.....	75 500 F

. d'imputer la dépense correspondante au Chapitre 945.28 Article 657 du Budget de l'exercice 1990.

Fait les jour, mois et an susdits
Ont signé le Registre
MM. les Membres présents

Pour extrait conforme
Pour le Maire
Le Premier Adjoint,

H. LE GUEUT

Déposé à la S/Prefecture de Rochefort
le 7 Décembre 1990
Application Loi N°82213 du 2 Mars 1982
Certifié Conforme
Mairie de Royan
Par délégation du Maire
Le Secrétaire Général Adjoint

